

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2024

DELIBERATION 2024-02-08

OBJET : AUTORISATION A SIGNER DES PARTENARIATS SPORTIFS POUR L'ANNEE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> février 2024

En exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 30

**Etaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Danièle LE CALVEZ à Monique BRONEC,  
Morgane LOAEC à Catherine ANDRIEUX,  
Marie-Françoise VOXEUR à Eliane PICART,  
Marie FOURN à Pierre GRANDJEAN.

**Absents car intéressés par l'affaire :**

Madame et Messieurs Ingrid MORVAN, Yannick CADIOU, Jean-Yvon BOUCHEVARO.

**Monsieur Jean-Yves CAM a été nommé secrétaire de séance.**

### **AUTORISATION A SIGNER DES PARTENARIATS SPORTIFS POUR L'ANNEE 2024**

Les associations citées ci-dessous organisent des rencontres sportives tout au long de l'année 2024.

La Ville est un partenaire majeur de ces événements. A ce titre, il est proposé qu'elle participe aux frais engagés par les associations à hauteur globale de 22 600 €.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer un partenariat spécifique avec les associations correspondantes pour ces manifestations sportives.

Les engagements de la Ville de Guipavas sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Association	Objet	Partenariat 2024
Les Archers de Guipavas	Concours de tir dont un concours de sport adapté	700,00 €
ALC ACDC	La Biskoulenn	600,00 €
Guipavas Oxygène	Trail de Guip'	1 000,00 €
Union cycliste Guipavasienne	Grand prix des commerçants	1 200,00 €
Guipavas BMX	Coupe de Bretagne	800,00 €
Guipavas BMX	Coupe de France	5 000,00 €
ALC Football	Challenge Louis Rivoallon	800,00 €
GDR Football	Challenge du Printemps	6 000,00 €
GDR tennis de table	Tournoi Open régional	1 800,00 €
GDR Basket-ball	Tournoi International Cadets	3 500,00 €
GDR Basket-ball	4 tournois	1 200,00 €
<i>Total partenariats 2024</i>		22 600,00 €

PJ : conventions de partenariats sportifs

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 029-212900757-20240209-DEL20240208-DE

**Avis des commissions :**

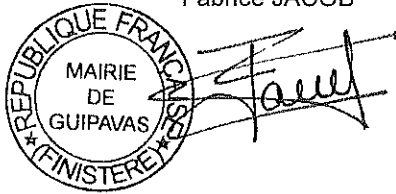
Sport, vie associative, culture, animation : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

**Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 09 FEVRIER 2024

Le Maire,  
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,  
Jean-Yves CAM

A handwritten signature in black ink, which appears to be "JY CAM", written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le

ID : 029-212900757-20240209-DEL20240208-DE

